

SPORTS ARTS CULTURE



CLASSE À
HORAIRES AMÉNAGÉS



COLLÈGE TALENCE

UNE CLASSE POUR LES PASSIONNÉS

Amener les enfants à pouvoir réaliser leur passion tout en maintenant de bonnes conditions de travail scolaire.



APRÈS LE COLLÈGE : NO DEVOIRS



Les enfants terminent les cours tôt les lundi, mardi jeudi et vendredi. Ils pourront ensuite faire sereinement leur travail au sein du collège pour rejoindre dès 16h30 leur lieu d'activité, de répétition, d'entraînement...

PLUS DE COURS LE MERCREDI

La mise en place de cette classe implique le positionnement de cours le mercredi matin entre 8h20 et 12h.



UN PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

L'enfant, la famille, le partenaire (club de sport / l'école de musique / atelier d'art), le collège s'investissent et s'engagent dans un projet de partenariat. Une convention de partenariat est signée pour deux ans.

DES ENGAGEMENTS

Des valeurs, un code de vie à respecter.



LIENS INTERVENANT / ENSEIGNANT



Pour un meilleur suivi des élèves, le responsable d'activité travaillera en collaboration étroite avec le professeur principal de la classe.